

-----  
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du samedi 30 septembre 2023**

Le samedi 30 septembre 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle de l'espace François Rabelais de Chinon, sur la convocation qui a été adressée le 20 septembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 71            Nombre de voix : 136  
Secrétaire de Séance : Monsieur Roland MARION

**Budget 2023 – Décision modificative n°2-2023**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 4 mars 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/09/CS du 1<sup>er</sup> avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 ;

Considérant que l'inscription des crédits relatifs à la demande de subvention déposée par le Parc sur l'axe du Fonds Vert -accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030 - était conditionnée à l'obtention des financements Fonds vert,

Considérant l'avis favorable émis par le préfet de la région des Pays de la Loire en date du 24 juillet 2023 relatif au projet de restauration, préservation et valorisation d'un réseau de sites naturels : 239 625.33 € au titre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant la notification de l'attribution d'une aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, opérateur désigné pour gérer la mesure accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 du Fonds vert, en date du 27 juillet 2023,

Considérant que 50% des financements au titre du Fonds vert ont été versés au démarrage du projet, les 50% restant le seront à l'achèvement de l'opération fin 2024,

Considérant également la convention tripartite entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, le CNPE et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, ayant pour objet le classement en ENS (Espaces naturels Sensibles) et la restauration du site « marais des Rouches » ;

-----

Considérant que le PNR en accord avec le CNPE s'engage à participer à hauteur de 5 000 € au financement de l'élaboration du plan de gestion du marais des Rouches sur les 10 000 € perçus au total par le CNPE ;

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver la décision modificative n° 2-2023 se décomposant comme suit :

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général		53 928.00 €		
012 – Charges de personnel		45 248.47 €		
65 – Autres charges de gestion courante		5 432.00 €		
022 – Dépenses imprévues		25 204.19 €		
74 – Dotations, subventions et participations				129 812.66 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>129 812.66 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>129 812.66 €</b>

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent la décision modificative n° 2-2023 ci-dessus ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette décision modificative.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

3 - OCT. 2023

-----  
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

**Séance du samedi 30 septembre 2023**

Le samedi 30 septembre 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle de l'espace François Rabelais de Chinon, sur la convocation qui a été adressée le 20 septembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 71            Nombre de voix : 136  
Secrétaire de Séance : Monsieur Roland MARION

**Tableau des effectifs au 30 septembre 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant les mouvements de personnel, transformation et création de postes suivants ;

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à la Maison du Parc, en raison de la mise en temps partiel d'un agent permanent :

- un poste pour effectuer un renfort sur les missions d'accueil et de médiation à la Maison du Parc sur la période automnale.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de l'établissement public.

Il est proposé à l'assemblée, par la Présidente, la création :

- à compter du 13 octobre 2023, en raison des tâches à effectuer, d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique C dans la filière culturelle, dont la durée hebdomadaire de service est de 17/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 semaines et 3 jours (durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris) pour faire suite à un accroissement saisonnier d'activité à la Maison du Parc.

Considérant qu'il convient d'adapter les moyens en personnel en tenant compte des efforts financiers demandés par la Présidente en matière de stabilisation des effectifs ;

-----

Considérant que la nature des tâches à accomplir ainsi que leur caractère ponctuel et évolutif exigent une anticipation des perspectives d'emplois saisonniers ;

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 30/09/2023
----------------	-----------	--------	----------	---------------

**AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE**

Attaché	A	1	Directeur	
Attaché principal	A	1	Directrice adjointe	
Attaché principal	A	1	Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	
Attaché principal	A	1	Chef du service aménagement et écodéveloppement	
Attaché principal	A	1	Responsable du service administratif et financier - RH	
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	
Attaché	A	1	Adjointe chargée des affaires juridiques appliquées aux marchés publics et RH	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	Adjointe chargée des affaires administratives et financières	
Rédacteur	B	1	Chargé de mission communication	
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Secrétaire de direction	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	

**AGENTS TITULAIRES FILIERE CULTURELLE**

<i>Adjoint du patrimoine</i>	C	1	<i>Agent d'accueil à la maison du Parc</i>	<i>Disponibilité du 13/10/2022 au 12/10/2024</i>
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du Parc	
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du Parc	

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 30/09/2023
<b>AGENTS TITULAIRES FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur Principal	A	1	Chargé de mission eau, RAMSAR et mission Val de Loire	
Ingénieur Principal	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	Disponibilité du 01/01/2023 au 31/12/2023
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Disponibilité jusqu'au 15/06/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	Disponibilité du 20/11/2023 au 19/11/2024
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>				
Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	CDI
Attaché	A	1	Chargé de la révision de la charte et de la valorisation de démarches économiques vertueuses	CDD jusqu'au 01/09/2024
Attaché	A	1	Chargé de mission transition écologique et sociétale, adaptation au climat	Contrat de projet 12 mois du 19/04/2023 au 18/04/2024
Rédacteur	B	1	Chargée de mission référent tourisme et éducation au territoire	CDD du 01/05/2023 au 30/04/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	CDD Contrat de projet 24 mois du 01/02/2023 au 31/01/2025
Ingénieur	A	1	Chargée de mission TEN aggro Saumur	CDD contrat de projet du 06/04/2021 au 05/04/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission TEN Baugeois Vallée	CDD contrat de projet du 21/06/2021 au 20/06/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000 MAEC	CDD Contrat de projet du 25/04/2022 au 31/12/2023
Ingénieur	A		Chargée de mission patrimoine Natura 2000	CDD ouvert 1 an du 20/11/2022 au 19/11/2023 - prolongation jusqu'au 31/03/2024
Ingénieur	A		Chargé de mission aires protégées	CDD Ct de projet 1 an et 4 mois
Ingénieur	A		Chargé de mission aires protégées et stratégie foncière	CDD Ct de projet 1 an et 4 mois
Ingénieur	A		Chargé de mission Renaturation	CDD Ct de projet 1 an et 4 mois
Rédacteur	B		Chargé de l'administration et de la gestion (CF-MP-RH) des dossiers de financements dont le Fonds vert	CDD Ct de projet 1 an et 4 mois
Adjoint du patrimoine	C		Accroissement temporaire d'activité	CDD ouvert 6 mois jusqu'au 9/12/2023

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 30/09/2023
<b>POSTES A CRÉER</b>				
Adjoint du patrimoine	C		Accroissement saisonnier d'activité	CDD 3 semaines et 3 jours à temps non complet (17/35ème) à compter du 13/10/2023 jusqu'au 05/11/2023
<b>POSTES A SUPPRIMER</b>				
Attaché	A	1	Chargé de mission communication	Mutation
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	Départ en retraite au 1 <sup>er</sup> décembre 2022
Ingénieur Principal	A	1	Chargée de mission éco-développement	Départ en retraite au 01/01/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent le tableau des effectifs à la date du 30 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le 3 - OCT. 2023